

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'AFANLOUM

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

AFANLOUM COUNCIL



COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°005/CRP/SIGAMP/CAFAN2025

ADDITIF RECTIFICATIF N° 005/A/SIGAMP/CAFAN

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2025 DU 27/01/2025 EN PROCEDURE

**D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA
COMMUNE D'AFANLOUM, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.**

LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE
DE NGOUNGOUMOU ;
LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET LA
FAMILLE (CPFF) A AFANLOUM ;
LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN AIR DE SECHAGE AVEC SECHOIR INTERNE AU CENTRE
VILLE D'AFANLOUM.

Le MAIRE de la Commune d'Afanloum, informe le public et les entreprises soumissionnaires
du dossier d'appel d'offre ci-dessous, des modifications et compléments d'information
suivants :

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Lire plutôt :

VERSION FRANCAISE

3- Délai d'exécution :

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux pour chacun des lots est de :

- ✓ Lot 1 = trois (03) mois ;
- ✓ Lot 2= six (06) mois ;
- ✓ Lot 3= trois (03) mois.

à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux de la Lettre
Commande.

Version anglaise :

EXECUTION TIMES :

The expected execution time for carrying out the work for each of the lots is :

- ✓ Batch 1 : three months ;
- ✓ Batch 2 : six months ;
- ✓ Batch 3 : three months

14- Critères d'évaluation

1-Principaux critères éliminatoires

A. Absence ou non-conformité de l'une des pièces administratives.

- A.1 - Absence de la caution de soumission (original) à l'ouverture des offres ;
- A.2- Au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ou non-conformité d'une pièce dudit dossier, 48 heures après l'ouverture des offres.

B. Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- **B.1)** Un rapport de visite des lieux (modèle en annexe) signé du soumissionnaire et assorti de prises de vues et des coordonnées GPS pour le site.
- **B.2)** Fausse déclaration, pièces falsifiées ou non authentique ;
- **B.3)** l'absence de la déclaration d'engagement ;
- **B.3)** l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- **B.4** Preuves d'acceptation des conditions du marché.
- **B.5)** Non satisfaction de 80 % des critères essentiels.

C- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- **C.1)** La soumission datée, timbrée et signée ;
- **C.2)** Bordereau des Prix Unitaires (BPU) daté et signé à la dernière page ;
- **C.3)** Le détail estimatif avec indication des montants hors TVA et Toutes Taxes Comprises daté et signé ;
- **C.4)** Le sous détail des prix daté et signé à la dernière page ;
- **C.5)** Absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

ENGLISH VERSION :

1- Main eliminatory criteria

ENGLISH VERSION

- A. Absence or non compliance of one of the administrative documents
- A. Absence or non-compliance of one of the administrative documents.

- A.1 - Absence of the bid security (original) at the opening of the offers;
 A.2- At least one of the documents in the administrative file with the exception of the bid bond or non-compliance of a document in the said file, 48 hours after the opening of the offers.

B. Incomplete technical offer due to absence of one of the following elements:

- B.1) A site visit report (model attached) signed by the bidder and accompanied by photos and GPS coordinates for the site.
- B.2) False declaration, falsified or non-authentic documents;
- B.3) the absence of the declaration of commitment;
- B.3) the absence of the dated and signed integrity charter;
- B.4 Evidence of acceptance of market conditions.
- B.5) non-satisfaction of 80% of the essential criteria.

C- Incomplete financial offer due to absence of one of the following documents:

- C.1) The submission dated, stamped and signed;
- C.2) Unit Price Schedule (BPU) dated and signed on the last page;
- C.3) The estimated detail with indication of the amounts excluding VAT and All Taxes Included, dated and signed;
- C.4) The sub-detail of the prices dated and signed on the last page;
- C.5) Absence in the financial offer of a quantified unit price;

4- Allotissement :

Le présent Appel d'Offres est constitué de trois lots repartis ainsi qu'il suit :

Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités	Montant Prévisionnel par lot	Montant caution de soumission	Délai d'exécution
1	École publique de NGOUNGOUМОU	Construction d'un logement d'astreinte	21 000 000	420 000	90 jrs
2	Centre-ville AFANLOUM	Construction d'un centre de promotion de la femme et de la famille	100 000 000	2 000 000	180 jrs
3	Centre-ville AFANLOUM	Construction d'un air de séchage avec séchoir interne	39 785 000	795 700	90jrs

NB : Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

Version anglaise

4- Allotment:

This Call for Tenders consists of three lots distributed as follows:

Lot Locations of execution Details of activities Amount

Forecast per lot Amount of bid security Execution time

1 public school

NGOUNGOUMOU Construction of on-call accommodation 21,000,000 420,000

90 days

2

Downtown AFANLOUM Construction of a center for the advancement of women

and family 100,000,000 2,000,000

180 days

3

Downtown AFANLOUM Construction of a drying air with dryer

internal 39,785,000 795,700

90 days

NB: A candidate can bid for one or more lots, but cannot be awarded more than one (01) lot.

Lire plutôt

1- Coût Prévisionnel :

Le coût prévisionnel des travaux par lot à l'issue des études préalables est de :

Lot 1 : 21 000 000 (Vingt et un Millions) Francs FCFA ;

Lot 2 : 100 000 000 (Cent millions) Francs CFA ;

Lot 3 : 39 785 000 (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille) francs CFA.

ENGLISH VERSION

1- Forecast Cost:

The estimated cost of the work per batch following the preliminary studies is:

Lot 1: 21,000,000 (Twenty-one Million) FCFA Francs;

Lot 2: 100,000,000 (One hundred million) CFA Francs;

Lot 3: 39,785,000 (thirty-nine million seven hundred and eighty-five thousand) CFA francs.

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

ENGLISH VERSION

SUBMISSION METHOD

The submission method chosen for this consultation is offline.

However, when both possibilities are open, a bidder cannot use both online and offline mode.

Lire plutôt

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres ;
2. Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
5. Les Cadres des Détails Quantitatifs et Estimatifs ;
6. Formulaires types (soumission, cautionnement de bonne fin, Attestation de visite des lieux, etc.) ;
7. L'Annexe comprenant les plans et détails types des ouvrages à réaliser.

Article 5 : Présentation des Offres

a) - Toute offre ne respectant pas les conditions du présent RPAO sera rejetée. L'offre devra être remise dans les conditions fixées par l'Avis d'Appels d'Offres contre récépissé.

b) - Après remise de son Offre, le soumissionnaire ne pourra ni la retirer, ni la modifier pour quelque raison que ce soit. Cette condition est valable avant et après l'expiration du délai de remise des Offres.

5.1 : Forme générale

Les Offres seront constituées en trois volumes ainsi qu'il suit :

- A - Volume 1 :
Dossier (Offre)
- Administratif ; - B -
- Volume 2 : Offre
- Technique ; - C - Volume
- 3 : Offre Financière.

Chaque volume sera dans une enveloppe scellée et cachetée. Les trois enveloppes seront placées dans une plus grande portant les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2025 DU 27/01/2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BATIMENTS
DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AFAMBA.

LOT 1 : CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE
DE NGOUNGOUMOU ;

LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET LA
FAMILLE (CPFF) A AFANLOUM ;

LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN AIR DE SECHAGE AVEC SECHOIR INTERNE AU CENTRE

VILLE D'AFANLOUM.

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2025

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

5.2 : Constitution des Offres

La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans les enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

A) -Pièces administratives (Volume 1)

Les justifications ci-après datant de moins de trois (03) mois en original ou Copies certifiées conformes.

- 1 - Une Déclaration d'Intention de soumissionner, (*timbrée, signée et datée suivant modèle joint en annexe*) ;
 - 2 - Une Attestation de conformité fiscale délivrée par les services des impôts ;
 - 3 - Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;
 - 4 - Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances, suivant les normes COBAC.
 - 5 - Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP.
 - 7 - Une quittance de versement des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **(100 000) –cent mille francs CFA**, délivrée par la **Recette municipale d'AFANLOUM** ;
 - 8 - Des pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme Mandataire d'un groupement ainsi que la convention de groupement ;
 - 9 - Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).
 - 10- Une caution de soumission dont le montant est indiqué dans le tableau au paragraphe de l'allotissement **est** précisée dans l'Avis d'Appel d'Offres ci-dessus, libellée en francs CFA, présentée sous l'une de ces formes :
 - o une garantie bancaire délivrée par un établissement agréé par le MINFI ; o une quittance de versement dans un compte de consignation au trésor public ;
 - 11- Une copie certifiée du registre de commerce
 - 12- en cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet.
- Les pièces 4, 8 portant le nom du groupement, 9 et 11 (portant les noms des membres) étant uniquement présenté par le mandataire du groupement (Chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : ***Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de Non Redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.***

B- Offre technique (Volume 2)

Elle sera constituée des pièces ci-après :

Pièce N°	Désignation
B.1	Présentation de l'offre
	Respect de l'ordre prescrit dans l'appel d'offre
	Intercalaires
	Lisibilité
	Pagination

B2	<p>Références de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Références spécifiques de l'entreprise dans le domaine de construction de bâtiments ; joindre les premières, deuxièmes et dernières pages de trois derniers contrats et les PV de réception des ouvrages correspondants.
B3	<p>Qualité du personnel technique proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> La liste et les CV du personnel de maîtrise du chantier ainsi que leurs diplômes (copie certifiée conforme par l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous- préfet) et leurs déclarations de disponibilité dûment signée par le candidat (suivant modèle joint) ainsi que les copies légalisées des diplômes ; cni : Conducteur des travaux : Un Ingénieur Travaux de Génie Civil ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine des bâtiments ; Chef de chantier Diplôme du Chef de chantier (au moins niveau Technicien Supérieur de GC/GR) daté et signé -Curriculum Vitae du Chef de chantier, daté et signé - cni légalisée, ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine des bâtiments ; <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Un membre de l'équipe sera évalué si et seulement si le diplôme et la cni sont légalisés et la Déclaration de disponibilité dûment signée. b) Les documents comportant des doubles certifications ou certifiés par une personne non habilitée pour ce qui concerne les diplômes seront systématiquement éliminés.
B4	<p>Moyens logistiques affectés au projet</p> <p>La liste et les pièces justificatives (factures certifiés conformes) du matériel et logistique nécessaires à l'exécution du</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins un pick-up (produire photocopie certifié carte grise ou contrat de location) Liste de matériel cohérent avec les tâches (voir CCTP page)
B5	<p>Méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport de visite de sites ; Déclarations d'engagement au respect des clauses environnementale Charte d'intégrité datée et signée Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux. Elle sera faite sous forme d'une analyse des prestations à effectuer, l'approche technique ainsi que les dispositions complémentaires que le candidat envisage mettre en œuvre pour exécuter les différents corps d'état. ; Planning d'exécution en rapport avec les postes du devis et conforme aux délais d'exécution des travaux ; Délai d'exécution conforme aux délais prescrits par le DAO ;
B6	<p>Sous-traitance</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste des sous-traitants éventuels ; Nature et volume des travaux pouvant être sous-traités ;
B7	Attestation de Surface Financière délivrée par une Banque de premier ordre ; elle doit au moins être égale à la moitié du montant de la soumission ;
B8	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
B9	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière ;

C-Offre financière (Volume 3)

Elle comprendra les pièces suivantes :

C.1 - La soumission (datée, signée et timbrée, *suivant modèle joint en annexe*)

C.2 - Le devis estimatif ne comprenant pas de ratures. (Datée, signée)

C.3 - Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres (Datée, signée)

C.4 - Le sous détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires. (Datée, signée)

Article 6 : Ouverture des plis et évaluation des offres.

Les offres seront ouvertes en un (1) temps à l'heure suivant celle de leur dépôt. Chaque offre, fournie en sept (07) exemplaires marqués comme tels (dont 01 original et 06 copies) marquée comme telle, devra parvenir à la salle des actes de la Mairie d'Afanloum département de la Mefou et Afamba, au plus tard le 28/02 /2025 à 11H, heure locale.

6.1 - Evaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite sur la base de critères prédéfinis auxquels sera attribuée l'une des valeurs suivantes : valeur 1 (Oui) lorsque l'offre répond au critère, Valeur 0 (Non) dans le cas contraire. La grille d'évaluation à cette étape sera la suivante :

Tout dossier qui obtiendra au moins un (01) « non » à l'un de ces critères ci-dessous sera disqualifié et entraînera l'élimination de l'Offre. Cette élimination peut être constatée à l'ouverture des plis avec mention sur le Procès-Verbal d'ouverture des plis et les offres correspondantes ne seront pas remises au soumissionnaire, mais ne seront pas admises pour la suite de l'évaluation.

N°	CRITERES ELIMINATOIRES
----	------------------------

A. Absence ou non-conformité de l'une des pièces administratives.

A.1 - Absence de la caution de soumission (original) à l'ouverture des offres ;

A.2- Au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ou non-conformité d'une pièce dudit dossier, 48 heures après l'ouverture des offres.

B. Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- **B.1)** Un rapport de visite des lieux (modèle en annexe) signé du soumissionnaire et assorti de prises de vues et des coordonnées GPS pour le site.
- **B.2)** Fausse déclaration, pièces falsifiées ou non authentique ;
- **B.3)** l'absence de la déclaration d'engagement ;
- **B.3)** l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- **B.4** Preuves d'acceptation des conditions du marché.
- **B.5)** Non satisfaction de **80 %** des critères essentiels.

C- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- **C.1)** La soumission datée, timbrée et signée ;
- **C.2)** Bordereau des Prix Unitaires (BPU) daté et signé à la dernière page ;

- **C.3)** Le détail estimatif avec indication des montants hors TVA et Toutes Taxes Comprises daté et signé ;
- **C.4)** Le sous détail des prix daté et signé à la dernière page ;
- **C.5)** Absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

6.2 – Evaluation des critères essentiels

Elle concerne uniquement les offres ayant franchi la première étape, c'est-à-dire celles qui auront satisfait aux critères éliminatoires ci-dessus.

La grille d'évaluation est la suivante :

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :			
N°	CRITERES ESSENTIELS	SATISFACTION	
1	La capacité financière 1.1 - Capacité Financière suffisante, établie par une banque de 1 ^{er} ordre agréé par le MINFI (au moins égale à la moitié du montant de la soumission)	Oui	Non
	1.2 -Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des projets de travaux bâtiments pour un montant cumulé d'au moins quatre-vingt-dix-millions (90 000 000) FCFA TTC. Joindre Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;	Oui	Non
2	Références de l'entreprise 2.1 - Référence générale de l'entreprise : Présence de trois (03) contrats et procès-verbaux (P V) de réception des prestations de l'Entreprise au cours des trois (03) dernières années dans le domaine de construction de bâtiments publics. - Joindre 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , dernière page du contrat et PV correspondant.	Oui	Non
	2.2 - Référence spécifiques de l'entreprise : Présence de deux (02) contrats dans la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment administratif. et procès-verbaux (P V) de réception des prestations de l'Entreprise au cours des Deux (02) dernières années dans le domaine de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment administratif. ➤ Joindre 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , dernière page du contrat et PV correspondant.	Oui	Non
	Méthodologie d'exécution des travaux 3.1 - Méthodologie de l'entreprise présentant le mode d'exécution des différents corps d'état constituant le devis	Oui	Non
3	3.2 - Planning d'exécution en rapport avec les postes du devis et conforme aux délais d'exécution des travaux	Oui	Non
	3.3 - Méthodologie d'exécution conforme au CCTP (CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page)	Oui	Non
4	Expérience et qualification du personnel d'encadrement		

		4.1 - Conducteur des Travaux : Ingénieur des travaux de Génie ou Génie Rural au moins (au moins 03 ans d'expérience)		
		<ul style="list-style-type: none"> - Copie du diplôme du Conducteur des Travaux légalisée par une Autorité Administrative compétente/ moins de 03 mois - CV signé et daté de l'intéressé - Cni légalisée - Déclaration de disponibilité remplie, signée et datée 	OUI	Non
		4.2 - Chef de Chantier : TGC au moins (au moins 03 ans d'expérience)		
		<ul style="list-style-type: none"> - Copie du diplôme du Conducteur des Travaux légalisée par une Autorité Administrative compétente/ moins de 03 mois - CV signé et daté de l'intéressé - Cni légalisée - Déclaration de disponibilité remplie, signée et datée - 	OUI	Non
		4.3 – liste du petit personnel signé par le soumissionnaire : maçons, manœuvres, tâcherons etc...	Oui	Non
		Disponibilité matériel et équipements essentiels		
5		5.1 - Pick-up de liaison (copie du Certificat d'Immatriculation signée par l'Autorité Compétente) ;	Oui	Non
		5.2 - Liste des équipements et petit matériel de chantier propriété de l'entreprise (Joindre factures ou bordeaux de livraison timbrée)	Oui	Non
		Compréhension du projet		
6		6.1- Délai d'exécution conforme à celui prescrit par le DAO	Oui	Non
		6.2 - Description de façon Détailée chaque tâche des travaux énuméré conformément aux devis quantitatifs et au bordereau des prix unitaires	Oui	Non
		6.4 - Respect du cadre du bordereau des prix unitaires du DAO	Oui	Non
		6.5 Un rapport de visite des lieux signé du soumissionnaire et assorti de prises de vues et de coordonnées GPS pour le site	Oui	Non
		6.6 Une attestation de visite des lieux signé du soumissionnaire	Oui	Non
		6.7 charte d'intégrité datée et signée	Oui	Non
		6.8 déclarations d'engagement au respect des clauses environnementale	Oui	Non
		Présentation des Offres	Oui	Non
7		7.1 - Présentation de documents avec les rubriques séparées par les feuilles de couleur autre que le blanc.	Oui	Non
		7.2 – Reliures correctes	Oui	Non
		7.3 - Respect des modèles du DAO	Oui	Non
		TOTAL DE POINTS		25

NB :

- 1- Un membre de l'équipe sera évalué si et seulement si le diplôme et la cni sont légalisés et la Déclaration de disponibilité dûment signée. Les documents comportant des doubles certifications ou certifiés par une personne non habilitée pour ce qui concerne les diplômes ne seront pas pris en compte.
- 2- Note technique supérieure ou égale à 80. % des points positifs (soit 20 oui/25) pour accéder à l'évaluation financière.

3- Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 80% de oui (soit 20 Oui/25) pourrons être qualifiés pour la suite de l'analyse.

6.3- Evaluation des Offres financières

Seules les Offres qualifiées après évaluation des Offres Techniques seront admises à l'évaluation financière.

N.B : Au cas où un soumissionnaire consent à accorder une remise, ladite remise sera appliquée au montant global TTC.

L'évaluation financière consistera à :

- Rétablir le cas échéant la cohérence des prix, procéder à la vérification des montants totaux,
- Corriger les éventuelles erreurs de calcul et de report. **En cas de discordance entre le montant en chiffre et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi** ; bref, se conformer aux dispositions **du RPAO** du présent dossier. En cas de discordance entre le prix du bordereau des prix et celui du sous-détail, c'est le prix du sous-détail qui fera foi et sera réputé engager le soumissionnaire.

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) a toute la latitude pour demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée par écrit. Aucun changement de prix de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé. L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. Les erreurs de calcul seront corrigées.

La comparaison des offres retenues se fera sur la base des PRIX TTC en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles y compris les rabais. Les rabais devront donc être consentis sur le montant total TTC.

La décision portant attribution du marché sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Article 3 : Définitions et Attributions

3.1. Définitions générales :

- **Le Maître d'ouvrage ou MO** est le **Maire de la Commune d'AFANLOUM** ;
- **Le Chef de Service du Marché (CSM)**, est le **Chef du service Technique de la Mairie d'AFANLOUM** ;
- **L'Ingénieur** du marché est :
 - ✓ **Lot 1 : le DDTP/MAF** ;
 - ✓ **Lot 2 : le DDTP/MAF** ;
 - ✓ **Lot 3 : le DDMINADER/MAF**.
- **Maitre d'œuvre du Marché** est une personne de droit privé accréditée par le maître d'ouvrage
- **Contrôle externe de l'exécution du Marché** est assuré par la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Afamba à travers la Brigade Départementale de contrôle de l'exécution des Marchés Publics de la Mefou et Afamba ;

- *La Commission de Passation* compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Afanloum département la Mefou et Afamba;
- *Le poste comptable assignataire* est la Recette Municipale d'**AFANLOUM** ;
- *Le Co-contractant* est _____

Article 6 : Textes généraux

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La **Loi Cadre N°96/12** du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
2. La **Loi N°2000/10** du 13 Juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie Civil
3. La **Loi N°2022/020** du **27 Décembre 2022** portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;
4. Les textes régissant les corps de métier ;
5. Le **Décret N°2001/048** du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le **Décret N°2012/076** du 08 mars 2012 ;
6. Le **Décret N°2003/651/PM** du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le **Décret n°2018/366** du **20 Juin 2018** portant Code des Marchés Publics ;
8. Le **Décret N°2012/075** du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur ;
9. L'**Arrêté N°093/CAB.PM** du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres ;
10. L'**Arrêté N°033/CAB/PM** du 13 Février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
11. L'**Arrêté N°00002/MINEPDED** du 08 Février 2016 définissant le canevas type des termes de référence (TDR) et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental ;
12. La **Circulaire N°00013995/C/MINFI** du **31/12/2024** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
13. La **Circulaire N°015/LC/MINMAP/CAB** du 12 Octobre 2016, portant encadrement de l'exigence d'attestation de visite de sites dans la passation de certains marchés publics ;
14. La **Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB** du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP ;
15. Les **normes techniques** en vigueur au Cameroun ;
16. **D'autres textes spécifiques au domaine concerné** par la Lettre Commande.

Lire plutôt :

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 40 : DE LA RECEPTION

40.1 Documents à fournir avant la réception technique

Le cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire du marché subséquent transmettre au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué les documents suivants :

1. Copie de la facture ou du décompte décrivant les travaux indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. Notification de la réception ;
3. Copie Cautionnement définitif
4. Copie assurance le cas échéant.
5. Autre à préciser.....

2.3. Composition de la commission de réception

La Commission de réception sera composée des membres suivants [à titre indicatif] :

- **Président** : Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué ou son représentant ;
- **Rapporteur** : Le Maître d’Œuvre ou l’Ingénieur du marché (en cas d’absence de Maitrise d’œuvre) ;
- **Membres** :
 - **Le Chef de Service du marché** ou son représentant ;
 - **L’Ingénieur du marché** (en cas de présence de Maitrise d’œuvre) / Rapporteur [en cas d’absence de maîtrise d’œuvre];
 - **Le comptable matière du Maître d’Ouvrage** ou du Maître d’Ouvrage Délégué conformément à la circulaire portant application de la loi des finances de l’année [A préciser].
 - **Autres membres** [à préciser];
- **Observateur** : Le représentant du MINMAP ;

• **Invité** : Le Co-contractant ;

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception.

Le cocontractant ou le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

Afanloum le

LE MAIRE.

26 FEV 2025



NKODO EKOUDI
Jean Jacques

1) MODEL DE PIECES DANS LES OFFRES

DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14

ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le

port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage,

les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation

et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de

contrôle de l'Etat.

173

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom

MODELE DE DECLARATIONSUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....
.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)

CHARTER D'INTEGRITÉ

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les

décisions du Maître d’Ouvrage ;

2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s’avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d’Ouvrage ;

2.5) dans le cas d’une procédure ayant pour objet la passation d’un marché de travaux ou de fournitures :

i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

ii) être nous-mêmes ou l’une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l’être, par le Maître d’Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons

d’une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l’Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l’Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :

5.1) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l’Etat, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme

agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage

et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de